

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

	ACTIF	AU 31/12/2013			AU 31/12/2012
		VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE	
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 401,42	49 227,67	3 173,75	5 014,97
	Concessions, brevets et droits assimilés (site internet, logiciels)	50 401,42	49 227,67	1 173,75	5 014,97
	Immobilisations incorporelles en-cours	2 000,00	-	2 000,00	-
		-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	792 632,64	498 216,74	294 415,90	281 633,91
	Installations générales, agencements, aménagements	456 525,41	243 464,11	213 061,30	237 880,49
	Matériel de bureau et informatique	288 548,22	215 422,97	73 125,25	33 600,10
	Mobilier	47 180,01	39 316,68	7 863,33	10 153,32
	Autres Immobilisations corporelles	379,00	12,98	366,02	-
		-	-	-	-
	Immobilisations en-cours	-	-	-	-
		-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	38 788,53	-	38 738,53	38 709,43
Titres immobilisés	274,67	-	274,67	274,67	
Dépôts et Cautionnements	38 513,86	-	38 463,86	38 434,76	
	-	-	-	-	
TOTAL I	883 822,59	547 444,41	336 328,18	325 358,31	
	COMPTE DE LIAISON	-	-	-	
A C T I F C I R C U L A N T R E G U L A R I S A T I O N	STOCKS ET EN-COURS				
	CREANCES ET COMPTES RATTACHES	1 249 943,47	-	1 249 943,47	1 355 974,46
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 380,64	-	4 380,64	7 201,71
	Clients et comptes rattachés (taxations et enquêtes)	1 168 290,09	-	1 168 290,09	1 231 601,00
	Autres créances	77 272,74	-	77 272,74	117 171,75
		-	-	-	-
	DISPONIBILITES	1 218 024,04	-	1 218 024,04	719 230,23
	Banques	46 060,35	-	46 060,35	347 938,93
	Livret A et compte épargne	1 082 103,39	-	1 082 103,39	281 574,03
	Caisse d'épargne	51 914,95	-	51 914,95	51 106,22
	Banque Postale	31 652,36	-	31 652,36	30 570,31
	Caisses	6 292,99	-	6 292,99	8 040,74
	-	-	-	-	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31 240,21	-	31 240,21	19 776,84	
Charges constatées d'avance	31 240,21	-	31 240,21	19 776,84	
	-	-	-	-	
TOTAL II	2 499 207,72	-	2 499 207,72	2 094 981,53	
	CHARGES A REPARTIR (III)				
	TOTAL ACTIF	3 383 030,31	547 444,41	2 835 535,90	2 420 339,84

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

	PASSIF	AVANT AFFECTATION	AFFECTATION OU REPRISE	AU 31/12/2013	AU 31/12/2012
F O N D S A S S O C I A T I F S	FONDS PROPRES	1 720 500,78	4 969,81	1 715 530,97	1 720 500,78
	Fonds associatifs sans droit de reprise	102 521,75	-	102 521,75	102 521,75
	Réserves	781 155,94	-	781 155,94	781 155,94
	Report à nouveau	580 510,14	67 328,13	647 838,27	580 510,14
	Résultat de l'exercice	256 312,95	72 297,94	184 015,01	256 312,95
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	456 163,26	188 525,07	267 638,19	456 163,26
	Fonds associatifs avec droits de reprise	-	-	-	-
	- subventions d'invest. Aff. À des biens renouvelables	34 000,00	-	34 000,00	34 000,00
	- dépenses refusées par l'autorité de tarification	36 118,07	44 692,36	80 810,43	36 118,07
	- résultats sous contrôle de tiers financeurs	476 033,29	233 677,18	242 356,11	476 033,29
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	-	-	-	-	
provisions réglementées	21 988,10	459,75	21 528,35	21 988,10	
	TOTAL I	1 264 337,52	183 555,26	1 447 892,78	1 264 337,52
	COMPTE DE LIAISON	-	-	-	-
O V I S I O	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	323 975,55	13 118,43	310 857,12	323 975,55
	provisions pour risques	82 899,00	-	82 899,00	82 899,00
	provisions pour charges	241 076,55	13 118,43	227 958,12	241 076,55
O N D S D E D I E	FONDS DEDIES	7 997,23	239 039,47	247 036,70	7 997,23
	sur subventions de fonctionnement - gestion association	-	-	-	-
	sur autres ressources	7 997,23	239 039,47	247 036,70	7 997,23
	compte épargne temps	-	-	-	-
	TOTAL II	331 972,78	225 921,04	557 893,82	331 972,78
D E T T E S	EMPRUNTS			129 859,64	135 471,34
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			105 251,66	122 471,34
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			24 607,98	-
	Autres emprunts (ASCS)			-	13 000,00
	DETTES			694 789,66	688 073,20
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			92 822,53	125 543,18
	Dettes fiscales et sociales			493 541,07	540 892,51
Autres dettes			108 426,06	21 637,51	
U L A R I S A T	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			5 100,00	485,00
	Produits constatés d'avance			5 100,00	485,00
	TOTAL III			829 749,30	824 029,54
	TOTAL PASSIF			2 835 535,90	2 420 339,84

BILAN FINANCIER

BIENS				FINANCEMENTS			
	2011	2012	2013		2011	2012	2013
Biens stables				Financements stables			
Immobilisations incorporelles nettes	13 008	5 015	3 174	Apports ou fonds associatifs	102 522	102 522	102 522
Immobilisations corporelles brutes	-	-	-	Réserves des plus-values nettes	300 522	300 522	300 522
- terrains et agencements	-	-	-	Excédents affectés à l'investissement	-	-	-
- constructions et installations générales	251 943	255 568	453 629	Subventions d'investissements	234 000	234 000	234 000
- installations, matériels et outillages techniques	433 583	415 825	291 445	Provisions réglementées sur plus-values nettes d'actif	-	-	-
- autres immobilisations corporelles	49 563	49 708	47 559	Emprunts - dettes financières	139 037	122 471	105 252
Immobilisations en cours	-	-	-	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-
Immobilisations financières	44 948	38 710	38 789	Amortissements des immobilisations	-	-	-
Charges à répartir	-	-	-	- constructions et installations générales	67 351	69 965	240 568
Autres	-	-	-	- installations, matériels et outillages techniques	306 120	329 947	218 320
	-	-	-	- autres immobilisations corporelles	37 350	39 555	39 330
Comptes de liaison investissement	58 663	58 663	58 663	Autres : produits financiers	-	-	-
TOTAL II	851 708	823 488	893 258	Comptes de liaison investissement	58 663	58 663	58 663
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II)				TOTAL I	1 245 565	1 257 644	1 299 175
Actifs stables d'exploitation				FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)	393 857	434 156	405 917
Report à nouveau déficitaire	-	-	-	Financements stables d'exploitation			
Résultat de l'exercice déficitaire	236 860	2 799	265 780	Réserves de trésorerie	258 334	258 334	258 334
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	126 502	36 118	80 810	Réserves de compensation	22 300	22 300	22 300
Résultat en attente de contrôle	215 289	476 033	242 356	- des déficits	-	-	-
	-	-	-	- de compensation des charges d'amortissement	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	15 778	Résultat excédentaire de l'exercice	333 583	259 112	449 795
Comptes de liaison trésorerie (stable)	-	-	-	Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-	-	-
TOTAL IV	578 651	514 950	604 724	Report à nouveau	223 700	580 511	647 838
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)				Résultat en attente de contrôle	-	-	-
FONDS DE ROULEMENT NET NEGATIF	#VALEURI	#VALEURI	#VALEURI	Report à nouveau excédentaire affecté à :	-	-	-
Valeurs d'exploitation				- réduction des charges d'exploitation	-	-	-
Stocks	-	-	-	- financement de mesures d'exploitation	-	-	-
Avances et acomptes versés	10 061	7 202	4 381	Provisions réglementées	21 988	21 988	21 528
Organismes payeurs, usagers	1 532	4 080	121 394	Provisions pour risques et charges	520 177	323 976	326 635
Produits à recevoir	58 581	93 819	57 684	Fonds dédiés	-	7 997	247 037
Créances diverses d'exploitation	32 248	19 273	17 617	Autres	-	-	-
Taxations et enquêtes	1 444 090	1 270 583	1 048 858	Compte de liaison trésorerie (stable)	-	-	-
Charges constatées d'avance	28 974	19 777	31 240	TOTAL III	1 380 082	1 474 218	1 973 467
Résultat en attente de contrôle	-	-	-	FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)	801 431	959 267	1 368 743
	-	-	-	FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF	-	-	-
Comptes de liaison exploitation	-	-	-	Dettes d'exploitation			
TOTAL VI	1 575 486	1 414 734	1 281 184	Avances reçues	-	-	-
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)	714 495	687 193	581 245	Fournisseurs d'exploitation	132 250	119 083	92 873
Liquidités				Dettes sociales et fiscales	570 232	540 892	493 541
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	Dettes diverses d'exploitation	43 474	28 009	108 426
Disponibilités	493 793	719 230	1 218 024	Dépréciation des stocks et créances	106 100	38 982	-
Autres	-	-	-	Produits constatés d'avance	8 935	485	5 100
Comptes de liaison trésorerie	-	225 159	-		-	-	-
TOTAL VII	493 793	944 389	1 218 024	Comptes de liaison exploitation	-	-	-
TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)	480 793	931 389	1 193 416	TOTAL V	860 991	727 541	699 940
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	3 499 638	3 697 562	3 997 190	EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)			
				Financements à court terme			
				Fournisseurs d'immobilisations	-	-	24 608
				Fonds des majeurs protégés	-	-	-
				Concours bancaires courants	-	-	-
				Ligne de trésorerie	13 000	13 000	-
				Intérêts courus non échus	-	-	-
				Autres	-	-	-
				Comptes de liaison trésorerie	-	-	-
				TOTAL VI)	13 000	13 000	24 608
				TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VI)			
				TOTAL DES FINANCEMENTS (I+II+V+VI)	3 499 638	3 472 403	3 997 190

ANNEXE ET DOCUMENTS DETAILLES

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT 2013

I – Faits significatifs de l'exercice :

○ Projet immobilier :

L'APCARS a souhaité rechercher de nouvelles solutions d'hébergement autre que les hôtels qu'elle loue pour la réinsertion des sortants de prison. Pour cela, elle s'est entourée de professionnels en vue de la création d'une résidence hôtelière à vocation sociale, dont le cabinet Welcome Europe pour lequel nous avons provisionné des honoraires pour un montant de 18.500 €.

○ Changement de convention collective :

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'APCARS dispose désormais d'une seule convention collective (la CCN66), mais l'harmonisation conventionnelle a alourdi la masse salariale, en termes de hausse de salaire et surtout par l'attribution de deux semaines de congés supplémentaires.

○ Mouvement du personnel :

Un licenciement a été initié fin 2013 et il convient donc de provisionner le coût total des charges qu'il représentera en 2014.

○ Expert-comptable :

Afin de gagner en efficacité, l'association a fait évoluer le poste de Chef Comptable du siège en DAF. De ce fait, il a été mis fin à notre collaboration avec le cabinet d'expertise-comptable pour ne garder que le commissaires aux comptes.

II – Règles et méthodes comptables :

L'exercice a une durée de 12 mois, allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de bases :

- continuité de fonctionnement,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

APCARS

Ensemble de l'Association

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- ✓ du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ;
- ✓ du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 (JO du 24 octobre 2003) relatif à la gestion budgétaire et comptable des établissements et services médico-sociaux ;
- ✓ les arrêtés successifs publiés depuis cette date qui ont modifiés la nomenclature comptable applicable aux services privés sociaux et médico-sociaux, ainsi que la comptabilisation de certaines charges et qui se substituent à celles de l'instruction 87-67 du 16 mars 1987 communément appelée M21 bis.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III – Notes sur le bilan :

3.1. Actif immobilisé

Les règlements du Comité de la Réglementation Comptable CRC 2002-10, modifié par le règlement CRC 2003-07 et CRC 2004-06, sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2005. Ils concernent la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs immobilisés ainsi que leurs amortissements et leurs dépréciations.

L'examen de la nature des éléments constitutifs de l'actif immobilisé de l'association et les amortissements pratiqués, nous permet de conclure que les principes adoptés antérieurement ne sont pas remis en cause par ses nouveaux principes dans la mesure où :

- l'association n'est pas propriétaire des locaux qu'elle occupe ;
- aucun matériel ne nécessite d'être décomposé, leurs composants étant de valeur trop faible ou non significative ;
- les biens immobilisés n'ont aucune valeur de sortie dans la mesure où ils ne sont pas cédés, mais mis au rebut en fin de vie ;
- les amortissements des agencements, matériels et mobiliers étaient déjà calculés à partir de durées d'utilisation et non de durées d'usage.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat. Les amortissements ont été calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue, soit :

- logiciels informatiques	de 2 à 4 ans
- agencements et installations	de 4 à 20 ans
- matériel de bureau et informatique	de 3 à 6 ans
- mobilier	de 5 à 10 ans

APCARS

Ensemble de l'Association

3.2. Subventions d'équipement : 34.000 €

Il s'agit de crédits alloués par l'autorité de tarification et non utilisés, requalifiés en subvention d'équipement afin d'aider l'activité du CHRS Pelleport au financement des travaux réalisés dans ses nouveaux locaux.

3.3. Dépenses refusées par l'autorité de tarification : - 80.810,43 €

Il s'agit des provisions pour congés payés et indemnité de départ à la retraite refusées par les autorités de tarification du Pôle Social. Ces provisions ont été réaffectées au Pôle Associatif.

3.4. Résultats sous contrôle de tiers financeurs : - 242.356,11 €

Il s'agit des résultats des exercices 2011 et 2012 des CHRS. Les déficits 2011 sont en attente de financement, les résultats 2012 sont en attente de validation par les autorités de tarification.

3.5. Provisions réglementées : 21.528,35 €

Les provisions réglementées ont été reprises à hauteur de 459,75 € par les activités du Pôle Social, portant ainsi le montant global de l'exercice 2013 à 21.528,35 €.

3.6. Provisions pour risques et charges : 230.046,70 €

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

✓ **Pour litiges prud'hommes : 82.899 €**

La provision est inchangée par rapport à la clôture des comptes 2012. Elle concerne deux litiges, l'un de 2010 pour une provision de 68.000 € qui devrait être jugé le 10 décembre 2014 et l'autre pour une provision de 14.899 € qui devrait être jugé en avril 2016.

✓ **Pour charges de formation : 12.010,04 €**

Des formations destinées au personnel pour un montant global de 920 € ont été réalisées sur l'exercice 2013. La provision pour charges a été ajustée en conséquence et portée à 12.010,04 € à la clôture de l'exercice.

✓ **Pour départs à la retraite : 215.948,08 €**

La provision pour indemnités de départ à la retraite a fait l'objet d'une actualisation à la clôture de l'exercice. Un montant de 15.777,51 € a été repris au 31/12/2013, concernant le rejet des établissements du Pôle Social. Une dotation complémentaire de 3.579,06 € a été passée se décomposant ainsi :

- Pour le Pôle Judiciaire : 1.130 €
- Pour le Pôle Social : 2.448,45 € affectée sur l'association afin de ne pas subir l'inévitable rejet.

APCARS

Ensemble de l'Association

Les droits acquis sont calculés selon la méthode suivante :

- Calcul nominatif sur l'ensemble du personnel ayant 50 ans et plus,
- Montant de l'indemnité calculé selon les règles de la CCN66,
- Montant pris en charge au 31/12/2013 égal au quotient de l'indemnité du salarié à l'âge de 62 ans par le nombre d'années restant à courir jusqu'à ce qu'il atteigne cet âge.

Les droits acquis ont été chiffrés à 215.948,08 € au 31/12/2013.

3.7. Fonds dédiés : 247.036,70 €

Les fonds dédiés ont été mouvementés de la façon suivante à la clôture de l'exercice 2013.

- ✓ **Fonds alloués pour l'activité Violences Conjugales au CHRS LE SAFRAN**
Il restait un reliquat de l'exercice précédent non utilisé de 7.997,00 € au 31/12/2012. Un montant de 960,53 € a été affecté sur cette mesure au 31/12/2013 afin d'équilibrer l'action. Reste à utiliser sur cette mesure la somme de : 7.036,70 €.
- ✓ **Fonds alloués par les autorités de tarification du Pôle Social**
L'APCARS s'était engagée en 2011 auprès des autorités de tarification du Pôle Social, à un retour à l'équilibre de ses activités. Pour y parvenir, elle a engagé des dépenses de restructuration qui lui sont, en 2013, reversées sous forme de subvention d'équilibre, pour avoir respecté son engagement.
Les charges en lien avec la restructuration opérée depuis 2011 étant déjà réalisées, des fonds dédiés ont été dotés à hauteur de 240.000 € sur l'association.

3.8. Dettes provisionnées pour congés à payer : 273.231,48 €

Les congés à payer sont provisionnés à la clôture des comptes pour toutes les activités de l'association.

La provision pour l'année 2013 est de : 161.675,20 €
Les charges sociales sont de : 111.556,28 €

APCARS

Ensemble de l'Association

3.9. Résultats de l'exercice

✓ Gestion du Pôle Social :

Les gestions de ce pôle sont soumises à approbation de l'autorité de tarification et ont donc un caractère provisoire dans l'attente de l'arrêt définitif.

Le fonctionnement de l'exercice 2013 est présenté à l'administration avec un bénéfice de **206.157,90 €**, mais en réalité, devrait être un **léger déficit de 33.842,10 € sans la subvention exceptionnelle d'équilibre de 240.000,00€**.

- Excédents comptables :	449.794,90 €
- <i>Reprise des déficits 2011 :</i>	<u>-243.637,00 €</u>
Résultat en attente de contrôle :	206.157,90 €

✓ Gestion du Pôle Judiciaire :

L'exercice 2013 se termine avec une perte de : - **10.155,57 €** : il devra être affecté.

✓ Gestion de l'Association :

Le résultat de l'exercice 2013 est un déficit de : - **255.624,57 €** : il devra être affecté.

IV – AUTRES INFORMATIONS

4.1. Honoraires du Commissaire aux Comptes :

La provision constituée en charge à payer concernant les honoraires du CAC, s'élève à la somme de : 20.000,00 € au 31/12/2013.

4.2. Droits individuels à la formation :

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de sa vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de **6.626 heures** au 31/12/2013.

4.3. Rémunération des hauts cadres dirigeants :

Les membres du Conseil d'Administration, dirigeants au sens de l'institution fiscale 44-5-06 du 18 décembre 2006, exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèce ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

La rémunération des quatre plus hauts cadres de direction n'est pas donnée, car cela reviendrait à donner indirectement des rémunérations individuelles.

COMPTE DE RESULTAT REGROUPES 2013

CARGES	GESTION PROPRE <i>Association</i>	GESTION JUDICIAIRE <i>Activites pole judiciaire</i>	GESTION SOCIALE <i>Activites pole social</i>	PROJET IMMOBILIER	TOTAL 2013	REEL 2012	VARIATION ENTRE 2012 ET 2013
CONSOMMATIONS	1 002,88	34 880,54	18 576,29		54 459,71	44 869,15	
SERVICES EXTER.	4 923,46	39 677,91	1 016 924,86		1 061 526,23	1 072 994,78	
AUTRES SERV. EXT.	50 248,78	161 948,62	174 091,44	18 500,00	404 788,84	287 276,58	
IMPOTS, TAXES ET VERSMT ASS.	2 021,88	172 689,70	61 701,95		236 413,53	242 237,49	
CHARGES DE PERSONNEL	43 810,20	2 239 438,59	759 167,25		3 042 416,04	3 080 533,33	
AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE	5 606,66	737 768,91	45 443,17		788 818,74	445 313,01	
CHARGES FINANCIERES			5 022,17		5 022,17	5 539,77	
CHARGES EXCEPT.	5 386,83	57 610,48	2 329,32		65 326,63	63 533,51	
DOT. AUX AMORT. ET PROV.	249 082,45	241 402,02	36 227,99		526 712,46	317 470,83	
TOTAL CHARGES	362 083,14	3 685 416,77	2 119 484,44	18 500,00	6 185 484,35	5 559 768,45	11%
PRODUITS							
VENTES PROD, SERV,	49 250,00	2 591 588,67	2 074 110,06		4 714 948,73	4 580 011,02	
SUBV. EXPLOIT.		461 287,00	223 215,85		684 502,85	731 423,46	
AUTRES PDTS DE GEST. COURANTE	22 493,20	57,63	7,40		22 558,23	21 242,49	
PDTS FINANCIERS	6 437,97	27,52			6 465,49	2 109,33	
PDTS EXCEPT.	24 365,89	59 993,82	269 605,75		347 965,46	54 116,92	
REP./AMORT. ET PROV.	22 411,51	568 306,81	2 340,28		593 058,60	427 178,18	
TOTAL PRODUITS	124 958,57	3 675 261,45	2 569 279,34	-	6 369 499,36	5 816 081,40	10%
RESULTAT COMPTABLE	- 237 124,57	- 10 155,32	449 794,90	- 18 500,00	184 015,01	256 312,95	-28%

COMPTE DE RESULTAT COMPARATIF 2013 A 2012

<u>CHARGES</u>	REEL 2013	REEL 2012	VAR ENTRE 2012 ET 2013
CONSOMMATIONS	54 459,71	44 869,15	
SERVICES EXTERIEUR	1 061 526,23	1 072 994,78	
AUTRES SERV. EXT.	404 788,84	287 276,58	
IMPOTS, TAXES ET VERSEM. ASS.	236 413,53	242 237,49	
CHARGES DE PERSONNEL	3 042 416,04	3 080 533,33	
AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE	788 818,74	445 313,01	
CHARGES FINANCIERES	5 022,17	5 539,77	
CHARGES EXCEPT.	65 326,63	63 533,51	
DOT. AMORT. ET PROV.	526 712,46	317 470,83	
TOTAL CHARGES	6 185 484,35	5 559 768,45	11%
<u>PRODUITS</u>			
VENTES	4 714 948,73	4 580 011,02	
SUBV. EXPLOIT.	684 502,85	731 423,46	
AUTRES PDTS DE GEST. COURANTE	22 558,23	21 242,49	
PDTS FINANCIERS	6 465,49	2 109,33	
PDTS EXCEPT.	347 965,46	54 116,92	
RAP	593 058,60	427 178,18	
TOTAL PRODUITS	6 369 499,36	5 816 081,40	10%
RESULTAT COMPTABLE	184 015,01	256 312,95	-28%

**ASSOCIATION DE POLITIQUE
CRIMINELLE APPLIQUEE
ET DE REINSERTION SOCIALE**

4, boulevard du Palais
75055 Paris louvre RP

Rapport Spécial du Commissaire aux comptes

EXERCICE CLOS LE 31.12.2013

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de L 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.


J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences consistent à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE :

En application de l'article R 612-7 du code de commerce, je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L612-5 du Code de Commerce.

Fait à Boulogne-Billancourt

Le 20 mars 2014


Le Commissaire aux comptes
Michel HAAS

**ASSOCIATION DE POLITIQUE
CRIMINELLE APPLIQUEE
ET DE REINSERTION SOCIALE**

4, boulevard du Palais
75055 Paris Louvre RP

Rapport général du Commissaire aux comptes

EXERCICE CLOS LE 31.12.2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association A.P.C.A.R.S, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble

J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

J'ai notamment effectué des rapprochements entre les comptes de produits et les décisions d'attribution de subventions. Je me suis également assuré que les conditions d'attribution ont été correctement respectées.

Les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers.

II - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Il vous appartient de déposer vos comptes annuels à la Préfecture.

Je n'ai pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Boulogne-Billancourt

Le 20 mars 2014


Le Commissaire aux comptes

Michel HAAS